Cfdt
des choix, des actes
Santé Sociaux

N/Réf. NC/CL 09-107
☎ Secrétariat : 01.56.41.52.29
Mobile : 06.30.17.98.45

PARIS, le 14 octobre 2009

Objet : Ordre infirmier
Proposition d'amendement au PLFSS

Madame la Députée, Monsieur le Député,

D'aucuns parmi vous, dans le cadre de la Loi HPST, ont introduit l'article 63 qui stipule que l'inscription au tableau de l'ordre infirmier est automatique, un autre article donnant possibilité à l'ordre de différencier les cotisations du monde salarial de celles des libéraux. Nous vous en remercions.

Pour autant, l'ordre infirmier refusant d'en tenir compte, j'ai saisi, au nom de notre Fédération, Madame la Ministre de la Santé et des Sports, sur la problématique de l'inscription au tableau de l'ordre infirmier et ses corollaires : le dossier inquisitoire de l'ordre, le montant de la cotisation ordinale de 75 € par infirmier qui doterait ledit ordre d'un budget annuel supérieur à 38 millions d'euros alors que les porteurs de la loi initiale préconisaient une cotisation symbolique de 10 €.

Je lui ai soumis une proposition d'amendement que nous vous demandons de bien vouloir relayer. **Nous comptons sur votre capacité et votre pouvoir politique pour parvenir à ce que les infirmiers, tant salariés que fonctionnaires, soient exonérés de l'obligation d'adhérer ou, pour le moins, de cotiser à l'ordre infirmier pour exercer leur profession et pour qu'en terme de discipline, nul salarié ou fonctionnaire infirmier ne relève de l'ordre.**

Il nous semble que l'introduction d'un amendement en ce sens dans l'étude et le débat que vous allez avoir à porter sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale trouverait toute sa place et serait pertinente.

C'est pourquoi nous nous autorisons à vous en proposer une rédaction que vous trouverez ci-jointe. Ne disposant pas de l'intégralité du PLFSS, nous vous laissons déterminer à quelle partie de la loi il serait possible de rattacher un tel amendement.

Nous attendons impatiemment votre décision et celle du groupe auquel vous appartenez.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Nathalie CANIEUX,
Secrétaire générale.

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX CFDT
47/49, avenue Simon Bolivar 75950 PARIS CEDEX 19 ▮ Tel. : 01 56 41 52 00 ▮ Fax. : 01 42 02 48 08
▮ http://www.sante-sociaux.cfdt.fr/ ▮ federation@sante-sociaux.cfdt.fr